

direction
des Affaires
maritimes et
des Gens de mer

direction
des Affaires
maritimes et
des Gens de mer

3, place
de Fontenoy
75 007 Paris SP 07
téléphone :
01 44 49 82 01

en mer

à afficher au club

numéros d'urgence

Très important : En cas d'accident, n'utiliser que ces numéros pour donner l'alerte. Tout autre appel peut provoquer un retard dans le traitement de la victime.

en mer	à terre
CROSS	SAMU
VHF 16	tél. 15

numéros utiles

A utiliser après l'alerte, pour prendre des nouvelles de l'accidenté ou pour les formalités. **Attention, ces numéros ne sont pas des numéros d'urgence médicale disponibles 24 h/24.**

Hôpital

Caisson

Médecin fédéral

Gendarmerie **17**

Assurance

sports sous-marins les conseils des CROSS* et de la FFESSM**

* Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance
et de Sauvetage en Mer

** Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins

Apnéistes et chasseurs sous-marins

Les techniques de l'apnée s'apprennent en club, avec des moniteurs spécialisés de la FFESSM et ce, en toute sécurité.

Ne plongez jamais seuls : « En plongée, l'unité c'est la paire » : un sous l'eau, l'autre le surveille. Pour les chasseurs : « Une arbalète pour deux ».

Ne surestimez pas vos capacités. Ne plongez pas ou cessez votre activité si vous vous sentez fatigué. Espacez suffisamment chaque plongée, sans hyperventilation. La perte de conscience sous l'eau est subite. Elle provoque un risque grave de noyade qui menace même les plus entraînés.

Signalez-vous en surface : par une bouée clairement visible.

Prévenez toujours quelqu'un à terre, apte à appeler les secours, de l'endroit où vous allez et du temps approximatif où vous y resterez. Avertissez de votre retour.

Plongeurs en scaphandre autonome

Ne plongez pas sans formation initiale.

La plongée sous-marine est une activité ouverte au plus grand nombre, sous réserve d'une absence de contre-indication médicale, dès l'âge de 8 ans. Nul besoin d'être un surhomme (ou une superfemme) pour découvrir les beautés des mondes sous-marins. Simplement cette activité amène à évoluer dans un milieu qui n'est pas le nôtre et dont la spécificité impose une formation adaptée.



www.mer.gouv.fr



www.ffessm.fr

n° indigo
0 820 000 457

La FFESSM, délégataire de l'État dans ce domaine, fournira l'encadrement nécessaire à cet apprentissage et garantira par son expérience au sein des nombreux clubs qui lui sont affiliés la qualité de l'enseignement reçu et la reconnaissance des diplômes acquis dans le cadre de la réglementation de la plongée mise en place par l'État.¹ Cette formation assurera également une parfaite connaissance des règles de sécurité comme de l'entraînement nécessaire à la pratique.

Ne plongez jamais seul. Plongez toujours au minimum en binôme.

Signalez votre présence en surface par les marques réglementaires : pavillon « Alpha » blanc et bleu. Si vous plongez à partir d'un navire, il est vivement recommandé qu'au moins une personne disposant de moyens d'alerte (VHF) reste à bord en sécurité surface.

Prévenez toujours quelqu'un à terre, apte à appeler les secours, de l'endroit où vous allez et du temps approximatif où vous y resterez. Avertissez de votre retour.

Assurez-vous de présenter un état de santé compatible avec l'exercice de la plongée subaquatique. La plongée s'exerce dans un milieu et des conditions physiologiques très différentes des autres activités sportives (on évolue à une pression ambiante supérieure à celle qui nous est habituelle).

Assurez-vous de posséder les capacités et l'entraînement adapté à la plongée envisagée. Respectez les prérogatives et les normes réglementaires (profondeur, niveaux)

Plongez avec un équipement complet, adapté et en parfait état d'entretien.

Prenez connaissance des conditions météorologiques et des courants marins prévalant sur la zone de plongée projetée.

Assurez-vous de posséder à bord le matériel de sécurité et de premier secours.

Planifiez toujours vos plongées et soyez attentifs à votre autonomie en air.

Consignez par écrit les éléments de la plongée, qui constituent des renseignements fondamentaux pour le traitement thérapeutique en cas d'accident. Ayez à bord des « fiches d'évacuation de plongeur » (disponibles en fournitures fédérales).

¹ D'autres organismes sont également reconnus par l'État pour l'enseignement et la pratique de la plongée en France : FSGT, UCPA, ANMP, SNMP.

Procédure d'alerte en cas d'accident de plongée : 2 numéros à retenir : 15 et 16

La transmission de l'alerte en cas d'accident de plongée sous-marine doit s'effectuer immédiatement, dès l'apparition des premiers symptômes :

En mer : au CROSS, par appel du canal 16 de la VHF marine

A terre : au SAMU, par appel téléphonique du 15 (connecté au 18 des pompiers)

Tout autre appel est susceptible de provoquer un retard dans la chaîne des secours.

L'appel des hôpitaux, des caissons hyperbares (qui ne disposent pas de numéros d'urgence prioritaires disponibles 24h/24) et de médecins locaux entraîne une perte de temps, car ces derniers devront retransmettre les informations **au SAMU, seul service en charge de la régulation médicale, et au CROSS, seul service en charge des secours en mer.**

Les CROSS sont systématiquement interconnectés aux SAMU. Ils sont aujourd'hui équipés pour mettre les navires en **conférence radio-téléphonique directe avec le médecin régulateur**. En appelant par VHF, les plongeurs entrent simultanément en contact avec la régulation médicale du SAMU et avec le CROSS, centre opérationnel chargé de la mise en oeuvre des moyens de secours en mer (hélicoptères, canots de sauvetage...). D'où un gain notable de temps et d'efficacité.

Il est rappelé que la transmission de l'alerte au CROSS lorsque l'accidenté se trouve en mer est une obligation réglementaire (décret n°88-531 du 2/5/88 sur le sauvetage en mer-art.11).

Moyens d'alerte : le portable est inadapté en mer et ne peut en aucun cas remplacer la VHF pour la sécurité.

Le téléphone portable ne permet pas d'entrer en contact simultané avec les centres opérationnels et les moyens de secours. Il est parfaitement impossible de localiser l'appel en mer. Utilisé en mer, le portable présente un risque important de rupture des liaisons en situation de détresse (les secours tombent sur des messageries vocales). Tous les sauveteurs en mer sont équipés en VHF marine.

En cas d'accident, suivez les consignes du CROSS : dans certains cas, il peut être préférable d'attendre un hélicoptère en mer, pour une évacuation directe, plutôt que de faire route : « Rien ne sert de foncer au port si l'évacuation terrestre doit durer plus longtemps qu'un hélitreuillage en mer ». Le temps «perdu» à attendre un hélicoptère en mer est souvent du temps gagné sur l'ensemble de l'évacuation.